

ZONE SUD EST REGLEMENT DE LA SAISON 2009-2010

SOMMAIRE

1 -	COMPOSITION DE LA COMMISSION	2
2 -	FONCTIONNEMENT DE LA ZONE SUD EST	2
3 -	LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA ZONE SUD EST	2
4 -	PARTICIPATION ET QUOTAS	3
5 -	FORMULE DES EPREUVES	3
	5/A Classement des tireurs en début de tournoi	
	5/B Classement des équipes en début de tournoi	
6 -	ORGANISATION DES EPREUVES	4
	6/A Information des épreuves	4
	6/B Horaires des épreuves	4
	6/C Droits d'engagements	4
	6/D Engagement des tireurs par chaque ligue	4
	6/E Directoire Technique	5
	6/F Couverture Médicale	5
	6/G Arbitrage	5
	6/H Récompenses	5
	6/I Code disciplinaire	5
	6/J Envoi des résultats	5
	6/K Classements	6
	6/L Classement annuel	6
	6/M Titre de champion de Zone Sud Est	6
7 -	COEFFICIENTS POUR CLASSEMENT	7
8 -	QUALIFICATIONS EN INDIVIDUEL	7
9 -	QUALIFICATIONS EN EQUIPE	9
10 -	ABSENCE D'UN TIREUR SELECTIONNNE	10
11 -	CALCUL DES QUOTAS POUR TOUTES LES SELECTIONS	10
12 -	INTEGRATION DES HANDISPORTS DANS LA ZONE SUD EST	10

1 - COMPOSITION DE LA COMMISSION

Cette commission est composée du Président et des Cadres Techniques de chacune des six ligues de la Zone Sud Est :

AUVERGNE - CORSE - COTE D'AZUR - DAUPHINE-SAVOIE - LYONNAIS – PROVENCE

Des invitations sont possibles pour chacune des ligues.

La commission nomme chaque année un président de Ligue ou son représentant à la présidence de la commission. Pour la saison 2009-2010, la Ligue de Côte d'Azur sera responsable de la Zone Sud Est.

La coordination administrative sera assurée par M. Frédéric LAFLEUR qui assumera la présidence de la Zone Sud Est.

La coordination technique sera assurée par Maître Jacques REILHES, CTS de la région PACA.

Sous le contrôle de la Commission de Zone, chaque Ligue organise des épreuves par arme et par catégorie.

2 - LE FONCTIONNEMENT DE LA ZONE SUD EST

Principe de fonctionnement :

- Pour délibérer valablement, quatre ligues doivent être présentes.
 - Il n'y aura pas possibilité de se faire représenter. (pas de pouvoir)
 - Chaque ligue présente bénéficiera de deux voix.
 - Le président de la Zone Sud Est bénéficiera d'une voix supplémentaire.
- Le vote se fera à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président emportera la décision.
- Chaque ligue versera la somme de 200 € à la Ligue qui assume la présidence.

3 - LES EPREUVES ORGANISEES PAR LA ZONE SUD EST

Minimes :

- Deux épreuves en individuel et une par équipes
- Mise en commun des quotas de chaque ligue en individuel et en équipes.

Cadets et Juniors :

- En individuel : suivant les règles fédérales.
- En équipes : Epreuve de zone obligatoire pour être sélectionné aux championnats de France.
- Mise en commun des quotas de chaque ligue en individuel et en équipes

Seniors :

- Individuel :
 - o Fleuret Dames : Circuits de Lyon et Grenoble UC + 1 zone
 - o Fleuret Hommes : Circuits de Valence et Clermont Ferrand + 1 zone
 - o Epée Dames : Circuits de Monaco et Villeurbanne + open Montélimar
 - o Epée Hommes : Circuits de Vénissieux et Toulon + open Montélimar
 - o Sabre Dames : Circuits de Crest Livron et T.I.P.I.F. + Regroupement Annecy
 - o Sabre Hommes : Circuits de Crest Livron et Kremlin.Bicêtre + Regroupement Annecy
- Equipes :
 - o Une épreuve de Zone (CZN3) pour qualifier les équipes pour le championnat de France N3.
 - o Composition des équipes : cf. Règlement Fédéral.
 - o Mise en commun des quotas de chaque ligue en individuel et en équipes.

Vétérans :

- Une épreuve de Zone Sud Est lieu à déterminer

Epreuve artistique :

- Une épreuve à lieu à déterminer

Epreuves Handi :

- Une épreuve internationale handisports ouverte aux valides organisée en COTE d'AZUR, plus des épreuves de ZSE handisports ouvertes aux valides (Meylan, Chamalières, etc.).

4 - PARTICIPATION ET QUOTAS

Minimes

- Les quotas de participation aux épreuves de ZSE seront calculés, pour chaque ligue, par rapport au nombre de tireurs présents à la première épreuve (de ligue) H2016.
 - o Moins de 20 Participants : → 20 tireurs maximum
 - o > 20 et < 50 Participants : → 20 + 1/2 (P-20)
 - o > 50 et < 80 Participants : → 26 + 1/3 (P-26)
 - o Plus de 80 Participants : → 45 tireurs maximum
- En équipes : trois équipes pour chaque ligue.

Cadets et Juniors

Selon règles fédérales.

Pour les épreuves par équipes, si le mardi avant la date prévue, les engagés sont en nombre inférieur ou égal au quota FFE, l'épreuve sera annulée

Seniors et Vétérans

Open en individuel. Pour les équipes, pas de quota, mais l'inscription doit être faite par les ligues.

5 - FORMULE DES EPREUVES

- En individuel : un tour de poules de 6 ou 7 sans éliminés + TED
Les places qualificatives pour l'épreuve de « National 1 » devront être tirées.
(Selon les quotas déterminés par la FFE)
 - o Pour les minimes : décalage par club et par ligue.
 - o Pour les cadets, juniors, seniors et vétérans : décalage par club.
- **En équipe**
 - o Minimes : Poule de 3 ou 4 + tableau avec tirage des places qualificatives ou sélectives.
 - o Cadets, juniors et seniors N3 : tableau direct avec tirage des places qualificatives.

5/A - CLASSEMENT DES TIREURS EN DEBUT DE TOURNOI

Classement de tous les tireurs (dans toutes les catégories) pour l'entrée dans les poules :

Minimes :

- o 1^{er} tournoi : SUIVANT LE CLASSEMENT NATIONAL ACTUALISE
- o 2^{ème} tournoi : suivant le classement de la première épreuve de zone.

Pour les autres catégories :

- Pour tous les tournois de N2 : suivant le classement National actualisé.
- Pour toutes les épreuves, les tireurs n'ayant pas de classement n'auront aucun indice de départ.

5/B - CLASSEMENT DES EQUIPES EN DEBUT DE TOURNOI

Pour les minimes, le classement des équipes se fera à partir du classement individuel actualisé de la Zone SE, en prenant en compte les **places** des trois meilleurs tireurs de l'équipe, en cas d'égalité prendre le classement par **points**.

Pour toutes les autres catégories, le classement des équipes se fera à partir du classement national actualisé en prenant en compte les **places** des trois meilleurs tireurs de l'équipe, en cas d'égalité prendre le classement par **points**.

6 - ORGANISATION DES EPREUVES

6/A - Information des épreuves

A partir du règlement-type, le règlement de l'épreuve devra être adressé par la ligue dont dépend l'organisation, **4 semaines avant l'épreuve**, à la coordination responsable de la ZSE qui le diffusera aux ligues après l'avoir visé, et le postera sur le site des engagements en ligne de la F.F.E. Pour les minimes, la coordination de Zone enverra à l'organisateur le classement actualisé des minimes (sous format .txt et .fff), ainsi qu'un compte-rendu pour l'entrée des tireurs dans la compétition.

6/B - Horaires des épreuves

Dimanche : Dernier appel : 9 h (individuel et équipes).

Samedi Après-midi : Dernier Appel : 13h. Certaines dispositions particulières peuvent être prises sous la responsabilité du coordonnateur de zone

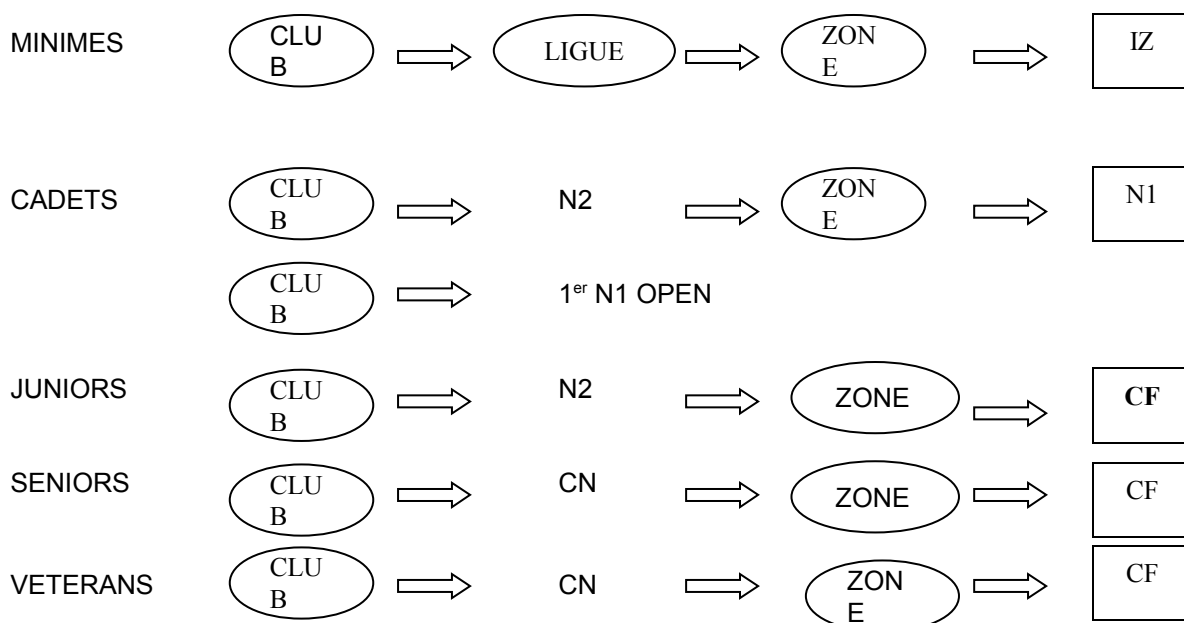
6/C - Droits d'engagements

8 € en individuel.

30 € en équipe.

6/D - Engagements des tireurs

Les engagements se feront obligatoirement en ligne sur le site de la FFE pour toutes les épreuves ZSE



6/E - Directoire Technique

Trois personnes composeront le Directoire Technique (Cf. Règlement FFE juin 2008):

- Le CTS de la ligue organisatrice ou son représentant
- Le président de la ligue organisatrice ou son représentant
- Un membre de la CRA de la ligue organisatrice.

6/F - Couverture Médicale

Cf. règlement médical fédéral en vigueur.

6/G - Arbitrage

Cf. règlement fédéral en vigueur. Le club organisateur devra, le jour même, indemniser les arbitres conformément à la réglementation de l'arbitrage

Pour les épreuves minimales individuelles, chaque ligue devra fournir obligatoirement un arbitre à partir de quatre tireurs engagés. Si la ligue engage 30 tireurs dans la même arme (même arme = hommes et dames), l'obligation sera de deux arbitres, en plus des arbitres des clubs.

Pour les épreuves minimales par équipe chaque ligue devra fournir obligatoirement un arbitre par arme.

6/H - Récompenses

Les huit premiers seront récompensés en individuel et les quatre premières équipes. Si moins de 12 tireurs, seuls les 4 premiers seront récompensés.

6/I - Code disciplinaire

Se fondant sur l'article T97, les Directoires Techniques devront veiller à appliquer le Règlement pour les épreuves ainsi que les recommandations de la Commission des Educateurs de la FFE concernant les règles de courtoisie, et sanctionner notamment les faits antisportifs qui ne seraient pas sanctionnés par l'arbitre (jets de matériel, gestes obscènes, insultes, menaces...).

La procédure sera la suivante : immédiatement après la faute, rapport du membre du Directoire Technique qui y a assisté, décision collégiale, officialisation et annonce de la sanction. Si carton noir : l'organisateur adressera le rapport à la FFE avec copies au président de la ligue concernée, au président du club concerné et au président de la commission de zone.

6/J - Envoi des résultats à la F.F.E.

A l'issue de chaque compétition de ZSE, l'organisateur devra transmettre les résultats à l'ensemble des personnes mentionnées sur le listing annexe au présent règlement. Chaque ligue sera responsable de l'envoi des résultats aux clubs de sa ligue.

Les fichiers .fff et .html doivent obligatoirement être envoyés à tous les responsables de la ZSE mentionnés sur le listing ou, à défaut, le dossier ENGARDE complet de la compétition.

Notice :

A*Le dossier FFE comportera :

- Les résultats sous format « .pdf »,

Il faut pour cela installer une imprimante virtuelle PDF comme Acrobat, PDF Writer ou d'autres logiciels gratuits. L'organisateur pourra ainsi générer plusieurs fichiers (par exemple poules.pdf, tableau.pdf, classement.pdf etc.) qui une fois rassemblés, constitueront un dossier de résultats complet.

- La liste des arbitres ayant officié sur l'épreuve,

Cette liste peut être générée au format PDF depuis Engarde, menu « Arbitres », « Document » et ajoutée au dossier de résultats.

- Le répertoire « En garde » complet compressé (dossier windows zippé),

L'organisateur devra adresser à la FFE le dossier Windows dans lequel la compétition a été enregistrée, compressé grâce à un utilitaire gratuit comme par exemple WinZip.

- Les fichiers fff (ex : amiens_ehs.fff),

A créer avec Engarde, à la fin de la compétition : menu « Fichiers », « Fichiers de résultats, autres fichiers », « fichier d'échange FFF ».

- La composition du Directoire Technique,

RAPPEL : les clubs organisateurs conserveront les fichiers complets de la compétition jusqu'à la fin de la saison. Ils devront les transmettre à la présidence de zone au plus tard 24h après la fin de compétition.

6/K - Classements

Les classements seront établis par le président de la Zone Sud Est et par les « responsables classement » de chaque ligue.

Après vérification, ils seront diffusés et mis en ligne, par le président de la Zone SE, dans chaque ligue avec la fiche de sélection pour la prochaine compétition concernée au plus tard 7 jours après la fin de l'épreuve.

Barème de points : Voir grille des points en annexe.

6/L - Classement annuel

En fin de saison le classement de la zone sera établi de la façon suivante: N-1 (suivant armes et catégories) + Championnat de France obligatoire. (voir coefficient chapitre 6)

6/M - Titre de champion de Zone Sud Est minimes

Le titre de champion de Zone Sud Est minime sera attribué au 1^{er} du classement ZSE final.

7 - COEFFICIENTS POUR LE CLASSEMENT - TOUTES SELECTIONS

Pour les minimes:

Le classement des tireurs se fera suivant le barème de points indiqué en annexe avec un coefficient spécifique pour chaque compétition.

- 1^{er} épreuve ZSE : Coefficient 0,97
- 2^{ème} épreuve ZSE : Coefficient 1,02
- 3^{ème} épreuve Interzone : Coefficient 1,26
- Fête des Jeunes : Coefficient 1,51

Pour les seniors à toutes les armes

- Regroupement Sabre : Coefficient 1,12
- Epreuve de zone pour le fleuret : 1,12
- Open de Montélimar : Coefficient 1,25
- Circuits Nationaux : Coefficient 1,51
- Championnat de France : Coefficient 2,02

8 - QUALIFICATIONS EN INDIVIDUEL

Toutes les épreuves N2 sont OPEN : Les engagements se feront directement, en ligne, par les clubs.

Clôture des inscriptions : Conformément aux directives fédérales.

Epreuves N1

Tous les tireurs (titulaires et remplaçants) doivent être confirmés à la Zone par les Ligues.

Les délais impartis pour les confirmations devront être respectés. Dans le cas contraire, les remplaçants ayant confirmé deviendront automatiquement titulaires dès le lendemain de la date butoir. La nouvelle liste sera diffusée aux membres de ZSE et les engagements envoyés.

Le CTS de chaque ligue sera le seul interlocuteur entre le président de la ZSE et la ligue en ce qui concerne les classements et les qualifications.

Délai de confirmation pour les nationales 1 :

- Chaque responsable devra engager les tireurs de sa ligue à la coordination de Zone (claude.haffner@orange.fr) jusqu'au dimanche soir précédant la date de l'épreuve.
- La coordination de Zone inscrira en ligne les engagements le lundi sur le site de la FFE.
- Pour le sabre et le fleuret dames juniors, les clubs inscriront en ligne leurs engagements sur le site de la FFE.
- Un tireur manquant le jour de l'épreuve ne sera pas remplacé.

NB : En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

Délai de confirmation pour les championnats de France et Fête Des Jeunes :

- Dix jours avant la date de l'épreuve.

Minimes

La sélection se fait au niveau de la Zone Sud Est pour l'épreuve interzone et la Fête des Jeunes. (Mise en commun des quotas de chaque ligue)

Epreuve Interzone :

Qualification suivant le classement ZSE actualisé (1/2)

- Pas de protection de ligue.

- Corse - Cas Particulier : **protection d'un tireur par arme sous réserve qu'il ait fait au moins une épreuve de zone.**

Fête des Jeunes :

1. On établit le classement sur les deux meilleurs résultats des trois épreuves existantes à chaque arme.
2. On enlève de ce classement les tireurs directement sélectionnés par Horizon 2016 (niveau national)
3. La règle de base est que chaque ligue doit être représentée à la Fête des Jeunes par au moins un tireur, à condition qu'il ait participé à deux épreuves sur trois.
4. On sélectionne le premier tireur de chaque ligue, puis les tireurs supplémentaires (quotas mis en commun) dans l'ordre du classement de zone. On établit la liste des remplaçants.
5. La sélection, la liste des remplaçants et le classement complet de la Zone Sud Est seront envoyés à l'organisateur de la Fête des Jeunes par la coordination de Zone.

Cadets et Juniors

Pour les nationales 1 :

Chaque épreuve de nationale 2 sélectionne pour l'épreuve de nationale 1 suivante en fonction du quota de la zone Sud Est.

Pour championnats de France « National 1 » de 60 à 70 participants:

Les 60 premiers du classement national actualisé, 2 tireurs par ligue DOM, si elles ne sont pas représentées dans les 60 premiers du CN

NB : En Juniors, les 6 meilleurs français au classement FIE s'ajoutent, s'ils ne sont pas qualifiés pour l'épreuve.

Au sabre et au fleuret dames juniors, le nombre de tireurs est de 48 qualifiés par le classement national actualisé avant l'épreuve.

Pour les championnats de France « National 2 » :

Les tireurs classés de la 61^{ème} à la 124^{ème} place du classement national actualisé et les 12 tireurs suivants du classement national (1 par ligue, quotas mis en commun). Chaque ligue devra être représentée par au moins un tireur, à condition qu'il ait participé à au moins deux épreuves.

NB : en cas d'absence d'un tireur constatée le jour de l'épreuve, aucun remplaçant ne sera pris sur place.

Au Sabre Hommes Juniors, Sabre Hommes et Dames Cadets, au Fleuret Dames Juniors, le nombre de tireurs est de 64 qualifiés par le classement national actualisé au jour de l'épreuve, (tireurs classés de la 49^{ème} à la 112^{ème} place) et les 6 tireurs suivants du classement national (1 par ligue, quotas mis en commun).

Au Sabre Dames Juniors, le nombre de tireuses est de 32 qualifiées par le classement national actualisé avant l'épreuve, classées de la 33^{ème} à la 64^{ème} place et les 6 suivantes du classement national (1 par ligue, quotas mis en commun).

Seniors

La sélection pour les France N1 et N2 est effectuée par la FFE (les 4 des « Monde » et les 4 des « Europe » + x premiers tireurs, par le classement national, (hors tireurs étrangers) pour arriver à 48 ou 32 selon l'arme). Cf. règlement sportif fédéral.

Pour les France N3, la sélection se fait au niveau de la Zone Sud Est (mise en commun des quotas de chaque ligue).

- Fleuret Hommes, Epée Dames, Epée Hommes, Sabre Hommes :
 - o Les 24 premiers tireurs du classement national non qualifiés pour la N1 ou la N2 sont qualifiés par la FFE pour les France N3.
 - o Les tireurs suivants sont qualifiés par la ZSE (mise en commun des quotas des ligues), d'après le classement national jusqu'à la 150^e place.
 - o Si le quota n'est pas rempli, on prendra le classement ZSE seniors pour qualifier les tireurs suivants.

- Fleuret Dames et Sabre Dames :
 - o Les tireuses sont qualifiées par la ZSE (mise en commun des quotas des ligues), d'après le classement national jusqu'à la 120^e place.
 - o Si le quota n'est pas rempli, on prendra le classement ZSE seniors pour qualifier les tireuses suivantes.

Chaque ligue devra être représentée par au moins un tireur, à condition qu'il ait participé à deux épreuves ZSE sur trois.

Vétérans

cf. règles fédérales

9 - QUALIFICATIONS EN EQUIPES

Minimes, Cadets, Juniors et Seniors.

- La qualification se fait au niveau de la Zone Sud Est suivant le quota de la F.F.E.
- Une épreuve par équipe par catégorie. Les équipes sont qualifiées suivant leur classement à la fin de l'épreuve.
- Si deux ou plusieurs équipes sont qualifiées pour un même club, ou une même ligue en minimes, dans toutes les catégories, la composition de chaque équipe doit être identique au championnat de ZSE et au championnat de France ou à la fête des jeunes. Un tireur n'ayant pas participé à l'épreuve sélective pourra être intégré à une équipe.
- La qualification à la Fête des Jeunes s'effectuera obligatoirement en protégeant une équipe par ligue. Si une ligue ne présente pas d'équipe, la place sera remise dans le quota commun.

Rappel

Pour les épreuves par équipe, si le mardi avant la date prévue, les engagés sont en nombre inférieur au quota FFE, l'épreuve sera annulée. Le classement sera fait pour les équipes par rapport aux places de chaque tireur des équipes engagées au jour de l'épreuve.

Lors des engagements, les clubs devront indiquer un n° de téléphone afin que l'organisateur puisse avertir les équipes engagées, le cas échéant.

10 - ABSENCE D'UN TIREUR SELECTIONNE

Absence non justifiée d'un(e) sélectionné(e) à un N1 : le tireur ne sera pas autorisé à tirer l'épreuve nationale suivante dans sa catégorie (Circuit ou Championnat de France).

Rappel :

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre les mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

11 - CALCUL DES QUOTAS POUR TOUTES LES SELECTIONS

Le nombre total des qualifiés par arme et par catégorie, en individuel et par équipe, est obtenu par l'addition du quota F.F.E. de chaque ligue.

12 - INTEGRATION DES HANDISPORTS DANS LA ZONE SUD EST

Il y aura trois épreuves où les handisports seront intégrés dans les épreuves valides de ZSE au fleuret, à l'épée et au sabre Seniors Hommes.

Un quota de 3 tireurs par arme sera sélectionné par le M^o DELEPLANCQUE, responsable handisport pour la Zone Sud Est et entraîneur fédéral.

Formule : les tireurs handisports tireront les poules. Ils seront classés à la fin des poules et feront un tableau spécial Handisport pour leur classement final

Chaque ligue diffusera le présent règlement à l'ensemble de ses clubs

Ont signé ce présent règlement :

Signature

F. F. E. (Président)

Monsieur Frédéric PIETRUSZKA

F. F. E. (D.T.N.)

Maître Michel SICARD

ZONE SUD EST (Président)

Monsieur Frédéric LAFLEUR

ZONE SUD EST (CTS Coordonnateur)

Maître Jacques REILHES

AUVERGNE

Monsieur Guy PITIOT

Maître Michel BELLANGER

CORSE

Maître Paul GIGON

COTE D'AZUR

Monsieur Alain GARNIER

Maître Jacques REILHES

DAUPHINE SAVOIE

Monsieur Philippe BONNIN

Maître Jean Bernard DUCHATEAU

LYONNAIS

Madame Brigitte SAINT BONNET

Maître Guillaume GAVIN

PROVENCE

Monsieur Jean-Paul HERVE

Maître Jacques REILHES

L'original signé sera conservé par le Président de la Commission de la ZSE.
Une copie sera envoyée à la FFE

ANNEXE 1

COORDONNEES DES MEMBRES DE LA ZONE SUD EST

LIGUE COORDONNATRICE : COTE D'AZUR

Président Zone Sud Est : M. Frédéric LAFLEUR lafleur@live.fr
53 rue Georges Clémenceau 06.266.113.58
06480 LA COLLE SUR LOUP 04 93 32 93 46

COTE D'AZUR :

Ligue : ciag@club-internet.fr

Président : M. Alain GARNIER alain.garnier@escrime-ffe.fr
41 Bd du jeu de ballon 04.93.40.16.42
06130 - GRASSE 06.81.32.49.37

C.T.S. : Maître Jacques REILHES escrime_cote_d'azur@yahoo.fr
Maison régionale des sports 04 94 82 72 61
Immeuble Estérel Gallery 04 92 97 46 79 (Fax)
809, Bd des Ecureuils 06 87 75 41 74
06210 MANDELIEU

Classements : Mlle Claude HAFFNER claud.haffner@orange.fr
39 Av Maurice Jean-Pierre 04.93.46.58.17
06110 - LE CANNET

LYONNAIS :

Ligue : 1, rue Louis Chapuy ligue@escrime-ligue-lyon-asso.fr
69008 LYON 04.78.75.36.37 (ligue)

Présidente : Madame Brigitte ST BONNET brigittesaintbonnet@hotmail.com
87, quai Pierre Scize 04.78.29.69.58
69005 LYON 06.62.14.77.03

C.T.S. : Maître Guillaume GAVIN cts@escrime-ligue-lyon-asso.fr
1, rue Louis Chapuy 06.25.57.56.63
69008- LYON 04.78.75.36.37 (ligue)

Classements : Madame Florence BLANCHARD ligue@escrime-ligue-lyon-asso.fr
1, rue Louis Chapuy 04.78.75.36.37
69008- LYON 04.78.01.78.48 (Fax)

PROVENCE :

Ligue : Boite Postale 2
13822 - CABRIES CEDEX escrime.provence@wanadoo.fr

Président : Monsieur Jean-Paul HERVE jean-paul.herve@wanadoo.fr
20 route de St Marguerite
05000 - GAP 06.80.52.35.21

Classements : Madame Béatrice THOUMELIN escrime.provence@wanadoo.fr
Boite Postale n° 2
13822 - CABRIES CEDEX 04.42.69.08.18 Tel/Fax

CORSE :

Ligue : BP 3 20611 - BASTIA CEDEX

Président : Maître Paul GIGON paul.gigon@worldonline.fr
Résidence du Parc Bat. A
Lupino
20600 - BASTIA 06.14.35.90.25

AUVERGNE :

Ligue : Maison des sports -
Place des Bughes -
63000 - CLERMONT FERRAND

Président : Monsieur Guy PITIOT guy.pitiot@wanadoo.fr
11, rue de la Tourette
63870 - ORCINES 04.73.62.15.61
06.12.50.79.50

C.T.S. : Maître Michel BELLANGER michel.bellanger2@wanadoo.fr
04.73.71.17.34

Corres. Ligue : Monsieur Gérard DULIN gdulin@wanadoo.fr
23, rue Jean Philippe Rameau
63800 - COURNON 04.73.77.75.83

Classements : Monsieur Boris PENET borispenet@laposte.net
Le Rivaly Appart 113
Avenue du Puy de Dôme
63100 - CLERMONT FERRAND 04 73 36 96 47
06.33.84.23.64

DAUPHINE SAVOIE :

Ligue : 7, rue de l'Industrie escrime_ds@yahoo.fr
38327 - EYBENS

Président : Monsieur Philippe BONNIN ph.bonnin@voila.fr
7, rue de l'Industrie
38327 - EYBENS 04.76.51.57.46

C.T.S. : Maître Jean Bernard DUCHATEAU jean-bernard.duchateau@jeunesse-sports.gouv.fr
15, Domaine des Platanes
38760 - VARCES 04 76 51 57 46
06.62.09.77.63

Classements : Madame Jacqueline CLAUDEL jacqueline.claudet@wanadoo.fr
31 Quartier Eymieux
07220 - VIVIERS 04.75.50.63.24
06.81.30.49.01

ANNEXE 2**BAREME DES POINTS**

Barème de points pour les classements			
Place	Point	Place	Point
1	99	33	23
2	89	34	22,5
3	79	35	22
3	79	36	21,5
5	69	37	21
6	67	38	20,5
7	65	39	20
8	63	40	19,5
9	53	41	19
10	52	42	18,5
11	51	43	18
12	50	44	17,5
13	49	45	17
14	48	46	16,5
15	47	47	16
16	46	48	15,5
17	40	49	15
18	39,5	50	14,5
19	39	51	14
20	38,5	52	13,5
21	38	53	13
22	37,5	54	12,5
23	37	55	12
24	36,5	56	11,5
25	36	57	11
26	35,5	58	10,5
27	35	59	10
28	34,5	60	9,5
29	34	61	9
30	33,5	62	8,5
31	33	63	8
32	32,5	64	7,5
		65 +	4

ANNEXE 3

FORMULES POUR LES TOURNOIS DE LA ZONE SUD EST

Saison 2009/2010

Nb Tireurs	1er Tour	Nb Elim.	2ème Tour	Nb Elim.	Tableau	Remarques
2	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
3	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
4	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
5	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
6	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
7	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
8	Poule Unique	0	pas de 2ème tour		TED	
9	1 x 5 + 1 x 4	0	1 x 5 + 1 x 4	0	9	
10	2 x 5	0	2 x 5	0	10	
11	1 x 6 + 1 x 5	0	1 x 6 + 1 x 5	0	11	
12	2 x 6	0	pas de 2ème tour		12	
13	1 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		13	
14	2 x 7	0	pas de 2ème tour		14	
15	1 x 7 + 1 x 8	0	pas de 2ème tour		15	
16	2 x 8	0	pas de 2ème tour		16	
17	2 x 6 + 1 x 5	0	2 x 6 + 1 x 5	0	17	
18	3 x 6	0	pas de 2ème tour		18	
19	1 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		19	
20	2 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		20	
21	3 x 7	0	pas de 2ème tour		21	
22	2 x 7 + 1 x 8	0	pas de 2ème tour		22	
23	1 x 7 + 2 x 8	0	pas de 2ème tour		23	
24	4 x 6	0	pas de 2ème tour		24	
25	1 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		25	
26	2 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		26	
27	3 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		27	
28	4 x 7	0	pas de 2ème tour		28	
29	3 x 7 + 1 x 8	0	pas de 2ème tour		29	
30	5 x 6	0	pas de 2ème tour		30	
31	1 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		31	
32	2 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		32	
33	3 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		33	
34	4 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		34	
35	5 x 7	0	pas de 2ème tour		35	
36	6 x 6	0	pas de 2ème tour		36	
37	1 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		37	
38	2 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		38	
39	3 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		39	
40	4 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		40	
41	5 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		41	
42	6 x 7	0	pas de 2ème tour		42	
43	1 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		43	
44	2 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		44	
45	3 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		45	
46	4 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		46	
47	5 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		47	
48	6 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		48	
49	7 x 7	0	pas de 2ème tour		49	
50	2 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		50	
51	3 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		51	
52	4 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		52	
53	5 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		53	
54	6 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		54	
55	7 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		55	
56	8 x 7	0	pas de 2ème tour		56	
57	3 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		57	
58	4 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		58	
59	5 x 7 + 4 x 6	0	pas de 2ème tour		59	
60	6 x 7 + 3 x 6	0	pas de 2ème tour		60	
61	7 x 7 + 2 x 6	0	pas de 2ème tour		61	
62	8 x 7 + 1 x 6	0	pas de 2ème tour		62	
63	9 x 7	0	pas de 2ème tour		63	
64	4 x 7 + 6 x 6	0	pas de 2ème tour		64	
65	5 x 7 + 5 x 6	0	pas de 2ème tour		65	

